



MAIRIE D'AMILLY



**PROJET PÉDAGOGIQUE
DE L'ACCUEIL DE LOISIRS
Domaine de la Pailleterie**



DU 1^{er} AOÛT AU 26 AOÛT 2022

Directeur du séjour : Florian SANDRIN (diplômé bafd)

Directrice Adjointe : Gwenegan CORBASSON (diplômée bafd)

SOMMAIRE

INTRODUCTION

1) LES INTENTIONS ÉDUCATIVES DE LA VILLE D'AMILLY

2) LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES DE L'ÉQUIPE D'ANIMATION

- Les besoins des enfants
- Les objectifs suivis par l'équipe
- Les méthodes pédagogiques
- Les fils rouges

3) LES MOYENS

- l'environnement
- les locaux
- les transports
- les matériaux
- les moyens financiers
- les moyens humains

4) FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS DE LA PAILLETERIE

- les horaires d'accueils
- la restauration
- la communication avec les familles

5) JOURNÉE TYPE

6) LES ACTIVITÉS + objectifs opérationnels

- les activités sportives
- les activités manuelles
- les sorties culturelles/artistiques/ludiques
- les activités culinaires
- les grands jeux et décroisement

7) LES DIFFÉRENTES MISSIONS DE CHACUN

- la direction
- l'animateur(trice)
- l'animateur volant

8) RÈGLES DE VIE / INTERDITS

- pour l'animateur(trice)
- pour l'enfant
- pour les parents

9) BILAN / ÉVALUATION



INTRODUCTION : Le projet pédagogique

Le projet pédagogique est un document officiel soumis aux instructions et aux recommandations de la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS).

Il concerne les accueils de loisirs collectifs de mineurs agréés par la DRJSCS fonctionnant pendant et hors vacances scolaires. Il est élaboré par le directeur et les animateurs pour chaque période à savoir : 1 projet par mois de fonctionnement (équipe différente).

Il définit, à partir des orientations du projet éducatif de la ville, des objectifs pédagogiques et les moyens qui seront utilisés pour un bon fonctionnement.

Le projet pédagogique est affiché dans les locaux de l'accueil de loisirs afin qu'il puisse être consulté par la DRJSCS, les parents et le public accueilli. Il est aussi mis en ligne sur le site de la ville.

1) Les intentions éducatives de la ville d'Amilly

Le projet éducatif de la ville d'Amilly a pour objectifs principaux :

- De favoriser l'accès de tous aux loisirs pendant les vacances,
- D'apporter une solution de garde éducative et ludique aux familles.

L'accueil de loisirs doit être pour l'enfant un lieu :

- De détente,
- De découverte,
- De rupture avec la vie de tous les jours,
- D'éducation.



L'accueil de loisirs a pour objectifs de contribuer :

- À l'apprentissage de la vie en collectivité,
- Au développement de l'autonomie de l'enfant,
- À son éducation à la citoyenneté et au civisme,
- À l'épanouissement de sa personnalité.

2) Les objectifs pédagogiques de l'équipe d'animation

LES BESOINS DES ENFANTS

Tout le séjour doit s'articuler autour des besoins des enfants, qui sont les éléments incontournables de tous les projets et activités mis en place durant le séjour.

L'enfant a besoin :

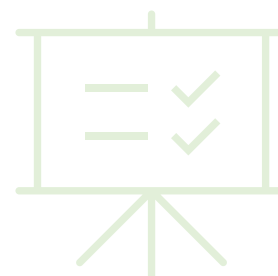
- D'être reconnu(e),
- De se sentir en sécurité physique, affective et morale,

- D'être autonome,
- D'échanger,
- De se reposer, d'avoir son propre rythme de vie,
- D'être intégré au groupe,
- D'avoir confiance en lui,
- De faire des activités variées,
- D'être heureux(se) et de s'épanouir,
- De passer de bonnes vacances.

LES OBJECTIFS À SUIVRE PAR L'ÉQUIPE

L'animateur(trice) doit permettre à l'enfant de :

- Trouver sa place dans un groupe et respecter celle des autres,
- Être auteur et acteur(trice) de ses propres activités,
- Apprendre et comprendre les différences de chacun,
- Faire des choix, d'en discuter, de les négocier,
- Faire respecter ses droits et respecter ceux des autres,
- Percevoir, maîtriser et exprimer ses émotions par le jeu, la parole et les gestes,
- Respecter le vivre ensemble,
- Acquérir la notion de cohésion de groupe par l'esprit d'équipe, d'entraide,
- S'amuser,
- Prendre des initiatives,
- Être autonome dans la vie de groupe et au sein de l'accueil de loisirs,
- Partager des connaissances, des savoir-faire, en les recevant mais aussi en les transmettant,
- Découvrir, manipuler, tester de nouveaux matériaux, de nouvelles techniques par le biais d'activités manuelles,
- S'exprimer lors des bilans de fins de journée.



LES MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

• SOLIDARITÉ, RESPECT ET COHÉSION DE GROUPE

- Favoriser les rencontres entre les enfants, en privilégiant les jeux d'équipe et de coopération,
- Sensibiliser les enfants à la notion de respect,
- Responsabiliser les plus grand(e)s à aider les plus petit(e)s,
- Mettre en place des temps d'échange et de discussion (bilans de fin de journée...).

• OUVERTURE SUR LE MONDE

- Permettre la découverte d'un environnement différent du cadre de vie habituel,
- Favoriser la découverte d'autres cultures,
- Laisser à chacun la possibilité de s'exprimer,
- Sensibiliser les enfants à un état d'esprit de prise en compte, d'acceptation et de découverte de ce qui est « différent ».

• ÉCOLOGIE

- Sensibiliser les enfants à la protection de l'environnement et au recyclage : penser à éteindre les lumières en quittant un lieu, ne pas gâcher de feuilles de papier, ramasser les débris qui tombent par terre et les jeter, trier les déchets des activités dans les poubelles adaptées...,
- Faire un maximum d'activités avec du matériel de récupération,
- Ne pas « sur-commander » de matériel.

LES FILS ROUGES

- Trouver une façon ludique pour le bonjour du matin (check, high five, simple coucou...), et mettre en place un chant ou une danse pour démarrer la journée,
- Susciter la découverte et l'acquisition de savoir-faire en créant un imaginaire : déguisement obligatoire lié au thème de la semaine le lundi, décoration du lieu de vie en fonction du thème,
- Préparer un spectacle qui se fera à l'Espace Jean Vilar d'Amilly,
- Créer un clip vidéo qui décrira une journée type à la Pailleterie, que l'on présentera au spectacle,
- Créer une vidéo composée de scénettes de « gestes qui sauvent », encadrées par le volant sur des temps calmes.

3) Les moyens

L'ENVIRONNEMENT

Située dans le Loiret à l'est d'Orléans, la commune d'Amilly compte environ 13233 habitants répartis sur 4026 hectares (dont 3000 en zone naturelle ou agricole), ce qui fait d'elle une des communes les plus vastes du département. La population de la commune se répartit en 4 quartiers distincts :

° **Le centre bourg**, qui comprend des commerces de proximité (le Gros Moulin), des logements sociaux (Les Terres Blanches), l'église, la place du marché et les services municipaux.

° **Viroy**, zone pavillonnaire qui jouxte la ville de Montargis (au nord) où se trouve le Centre Hospitalier de l'Agglomération.

° **Saint-Firmin-des-Vignes**, quartier résidentiel, séparé du reste de la commune par le Loing et qui accueille la zone commerciale d'Antibes.

° **Les Goths**, situés à l'est, qui conservent un fort aspect rural modifié depuis peu par l'arrivée de nouveaux lotissements.

La ville d'Amilly appartient à la communauté d'agglomération Montargoise et Rives du Loing avec 15 autres communes (Cepoy, Châlette-sur-Loing, Chevillon-sur-Huillard, Conflans-sur-Loing, Corquilleroy, Lombreuil, Montargis, Mormant-sur-Vernisson, Pannes, Paucourt, Saint-Maurice-sur-Fessard, Solterre, Villemandeur et Vimory).

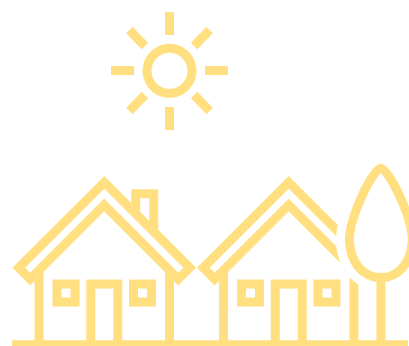
LES LOCAUX

L'ACM est composé de plusieurs locaux :

- Un pavillon avec deux salles (le pavillon Maternels),
- Un pavillon avec une salle au rez-de-chaussée et deux salles à l'étage (le petit Chesnoy),
- Un préau bois,
- Un pavillon en L comprenant des locaux de rangements, une salle d'activité, des sanitaires, une salle de restauration et une cuisine,
- Un bloc sanitaire,
- Un local de rangement pour les jeux extérieurs et divers,
- Un pavillon composé de plusieurs salles : infirmerie, régie, bureau de la direction et une salle pour les animateurs(trices).

L'ACM a également à disposition des installations municipales, qui sont utilisées par le centre selon les besoins :

- La piscine,
- Le dojo,
- La ludothèque,
- Le stade « Georges Clérisseau »,
- La salle de gym,
- La médiathèque,
- Différents gymnases,
- Différents terrains multi-sports.



LES TRANSPORTS

L'ACM dispose de :

- Une voiture municipale réservée au service éducation (mise à disposition au directeur de l'ACM)
- Un prestataire extérieur : la compagnie de cars Darbier.



LE MATÉRIEL

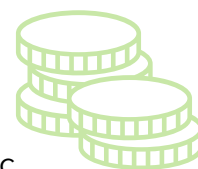
Le matériel de la Pailleterie est mis à la disposition des animateurs(trices). Tout matériel spécifique peut être commandé ou acheté.

Un accent est mis sur les activités utilisant du matériel de récupération, afin de donner une deuxième vie à des objets.

LES MOYENS FINANCIERS

Le budget éducatif est calculé sur le nombre d'enfants présents en totalité sur tout le séjour, avec un montant fixe s'élevant à 2 euros par enfant et par jour. Ce budget est détaillé en plusieurs catégories :

- Matériels éducatifs,
- Fournitures pour réaliser des activités manuelles et physiques,
- Paiement des sorties en extérieur,
- Denrées alimentaires lors des ateliers culinaires, des grands jeux etc...



Une comptabilité journalière est tenue sur fiche comptable (documents Excel). La tenue journalière d'une fiche de régie d'avance répertorie les dates, les montants des dépenses effectuées, les raisons des achats, les tickets numérotés, le solde, etc...

Les tarifs sont calculés selon le quotient familial de chaque famille, déterminé par la caisse d'allocations familiales.

LES MOYENS HUMAINS

Le recrutement a été fait suite aux entretiens par l'équipe de direction, et approuvé par la chef du Service Éducation, Madame MOLIARD Barbara.

Les personnes postulants ont rempli un dossier de candidature (CV + activité maîtrisée : manuelles /sportives /grand jeux /scientifiques etc....)

Le(la) candidat(e) doit répondre à une série de questions sur sa vision de l'animation et la tranche d'âge qu'il(elle) souhaite avoir.

Certains animateurs(trices) travaillent à l'année pour la commune d'Amilly au Service Enfance, l'ALSH entrant dans leur emploi du temps suivant le planning donné en début d'année.

COMPOSITION DE L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE DU MOIS AOÛT 2022

Nom et prénom	Fonction	Stagiaire ou diplômé(e)
PEREGRINE Stefan	Animateur maters 1	Diplômé vacataire
MONNOYER Juliette	Animatrice maters 1	Stagiaire vacataire
BILLAULT Axel	Animateur maters 2	Diplômé contractuel
SACCOCCIO Carla	Animatrice maters 2	Diplômée contractuelle
MESNARD Clément	Animateur moyens	Diplômé vacataire
GUYARD Clémence	Animatrice moyens	Stagiaire vacataire
MOLIARD Nathan	Animateur grands 1	Diplômé contractuel
AFONSO Léonie	Animatrice grands 1	Diplômée contractuelle
LINCE Rayan	Animateur grands 2	Diplômé vacataire
BALDI Vincent	Animateur Volant	Diplômé contractuel
CORBASSON Gwenegan	Directrice adjointe	Diplômée BAFD contractuelle
SANDRIN Florian	Directeur du séjour	Diplômé BAFD contractuel

Animateurs péri-centre (matin, midi et soir) :

Horaires : 7h00 à 9h00, 12h00 à 14h00, 17h30 à 19h00 (Clos-Vinot)
7h00 à 9h00, 12h00 à 14h00, 17h15 à 19h00 (Pailleterie)

Clos Vinot	Pailleterie
VALERIE T.	NOEMIE L.
ISALINE P.	PHILIPPE C.
PAMELA C.	STEPHANIE P.
	VALERIE P.

LE PERSONNEL DE SERVICE (ENTRETIEN ET RESTAURATION)

Ce sont des agents municipaux qui assurent les missions d'entretiens des locaux et de service de restauration. Ils(elles) travaillent au quotidien avec les enfants et appliquent toutes les recommandations en vigueur en s'appuyant sur la réglementation.

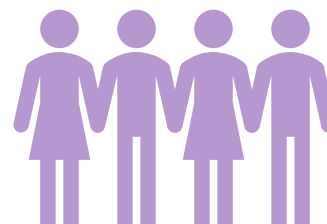
Une partie du ménage (rangement du matériel, nettoyage de table) est tout de même pris en charge par les animateurs(trices).

LES DIFFÉRENTS PARTENAIRES

Toutes ces personnes sont en lien avec l'accueil de loisirs car elles participent de près ou de loin à son enrichissement dans divers échanges :

Plusieurs services de la ville d'Amilly :

- Le service enfance,
- Le service entretien-réception,
- Le restaurant scolaire,
- La piscine d'Amilly,
- L'Espace Jean Vilar et ses techniciens,
- La ludothèque.



Plusieurs prestataires de service (sorties) :

- Château de fontainebleau
- Ferme des Pennetières
- Cyclo-rail de Charny
- Bowling d'Amilly



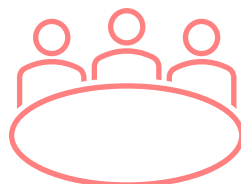
Plusieurs intervenants :

-
-

Les parents sont les éléments majeurs et non dissociables de nos partenaires.

Réunions de préparation :

- samedi 12 mars : de 8h00 à 14h00
- samedi 21 mai : de 8h00 à 14h00
- samedi 30 août : de 8h00 à 14 h00



Pendant le séjour, une réunion sera faite tous les samedis matin de 10h00 à 11h45, afin de faire un retour sur la semaine, des bilans individuels ou entre binômes, préparer les grands jeux...

4) Le fonctionnement de l'accueil collectif de mineurs de la Pailleterie

• LES HORAIRES D'ACCUEILS :

L'ACM est ouvert de 9h00 à 17h30.



Il est toutefois possible de bénéficier d'un accueil à partir de 7h00 à la Pailleterie et au Clos Vinot le matin, et le soir jusqu'à 18h45.

Deux lieux d'accueil sont possibles le matin et le soir :

- Au domaine de la Pailleterie ;
- À l'école élémentaire du Clos Vinot (dans les locaux de l'accueil périscolaire maternel). Pour ce lieu, un ramassage des enfants est effectué en Bus.

• LA RESTAURATION

Les repas servis sont préparés par la cuisine centrale municipale et sont livrés en liaison chaude ou froide.

Ils sont pris sur place dans la salle de restauration et servis par le personnel de service, selon la réglementation en vigueur.

Pour le séjour, les menus ont été établis par la direction en accord avec le chef cuisinier. Un repas à thème est proposé une fois par semaine, le lundi. Les thèmes proposés par l'équipe d'animation lors des réunions ont été validés par le chef cuisinier :

- Le lundi 01 août 2022 : **AVATAR**
- Le lundi 08 août 2022 : **AMERICAIN**
- Le lundi 15 août 2022 : **INTER REGION**
- Le lundi 22 août 2022 : **VICE VERSA**



• LA COMMUNICATION AVEC LES FAMILLES

Les photos des activités de la journée de chaque groupe seront transmises sur chaque accueils du soir, et mises à disposition grâce un cadre numérique.

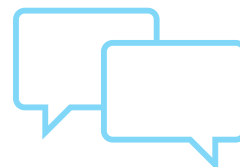
En plus des moments d'échanges avec les familles pendant les temps d'accueils du matin et du soir, les parents disposent de plusieurs moyens afin de se tenir informés

régulièrement des événements importants liés à la vie du Centre.

Nous disposons de moyens tels que :

- Amilly Espaces, qui est un bulletin municipal où l'on trouve des articles et différentes informations,
- Le site internet de la ville d'Amilly,
- L'Éclaireur, qui est un journal local qui illustre les moments forts de la région Centre et commente les différents projets menés.

Nous pouvons également partager des moments privilégiés tels que des pots de l'amitié en plus des rencontres quotidiennes, afin de tisser un lien de confiance et ainsi créer une véritable sérénité pour les parents qui confient leurs enfants.



5) Journée type

- **7h00 à 9h00** : **Accueil échelonné des enfants** au domaine de la Pailleterie
- **7h00 à 8h40** : **Accueil échelonné des enfants** au Clos-Vinot, puis **transport en car à 8h45** jusqu'à la Pailleterie.

Des animateurs(trices) en charge du péricentre seront présent(e)s sur chaque site afin d'accueillir les enfants et leurs parents. Ils(elles) sont chargé(e)s de faire l'émergence et proposer aux enfants des ateliers et jeux calmes, afin de démarrer la journée dans la joie et la bonne humeur, en instaurant confiance et complicité autant avec les enfants qu'avec leurs parents. L'animateur(trice) prend en compte toutes les demandes des familles sur la pochette de transmission. Cette pochette est une mémoire pour les informations concernant la vie du centre, il sert aussi de liaison entre l'accueil du matin, la direction et l'accueil du soir.



- **9h00 à 11h45** : **Temps d'activités**

Il varie selon le planning de chacun des groupes : activités manuelles, jeux extérieurs, sorties ...

On favorise les activités en cohérence avec la météo (grosse chaleur = on évite les activités sportives l'après-midi).

Après l'accueil du matin, chaque enfant rejoint ses animateurs(trices) référent(e)s et son groupe sur son lieu de vie. Les animateurs(trices) procèdent très rapidement à l'appel des enfants et remplissent la feuille de présence afin que l'animateur volant puisse la récupérer.

En suivant le thème et le projet pédagogique, les animateurs(trices) proposent des activités ludiques et variées, ponctuées par la participation des enfants au rangement et au nettoyage.



11h20 à 11h30 / 12h20 à 12h30 : Passage aux toilettes + lavage de mains

Après un retour au calme et un passage aux sanitaires, le repas pourra commencer.

11h30 à 12h30 / 12h30 à 13h30 : Repas

Le temps du repas se déroule en deux services. C'est un moment convivial où l'on teste une multitude de choses. On goûte les nouveaux aliments, on essaye d'être autonome, de couper sa viande seul(e). On peut aller chercher de l'eau etc... L'équipe d'animation doit observer les difficultés de chacun pour venir les soutenir.

C'est un moment où chacun partage son repas avec qui bon lui semble, petits et grands se mélangent. On peut aussi retrouver frères, sœurs ou ses amis.

Les animateurs(trices) seront réparti(e)s régulièrement (pour avoir une vue d'ensemble) aux tables pour accompagner les enfants et veiller au bon déroulement du déjeuner. Un rituel de « Bon appétit » sera effectué avant le repas et chacun pourra ensuite se servir, goûter à tout et échanger avec ses voisin(e)s. Les plus grands pourront aider les petits à se servir, à couper leurs aliments s'ils(elles) le souhaitent.

Nous demandons aux enfants de participer pour débarrasser les tables, ils(elles) doivent s'organiser pour se partager les tâches. Chaque enfant mange suivant son appétit, il(elle) doit apprendre à ne pas remplir son assiette pour qu'ensuite cela parte à la poubelle. Le repas se termine vers 12h30 pour le 1er service et 13h 30 pour le 2^{ème} service.

On respecte quatre règles majeures :

- Ne pas se lever de table sans raison ni accord d'un adulte,
- Observer un niveau de bruit tolérable,
- Respecter le matériel et la nourriture,
- Être poli(e) avec le personnel de service, ses voisin(e)s et animateurs(trices).

Le repas doit être un moment convivial et agréable pour tou(te)s.

D'autres règles seront décidées par les enfants et les animateurs(trices) au moment des règles de vie.



12h30 à 13h30 / 13h30 à 14h30 : Temps calme

Après le repas, les maternels ont le choix de se reposer en allant faire une petite sieste ou un petit temps d'activités calme.

Pour les autres groupes, les animateurs(trices) proposent des activités variées (décidées en réunion).

14h30 à 15h45 : Temps d'activités

Idem que celui de 9h00 à 11h45.

15h45 à 16h00 : Passage aux toilettes et lavage de mains

16h00 à 17h00 : Goûter + bilan de la journée

Il peut être pris par groupe ou à plusieurs. Comme le repas, c'est un temps d'échange où les enfants peuvent s'ils le souhaitent faire preuve d'autonomie en participant à la mise en place, au service et au rangement. C'est aussi le moment idéal pour faire le bilan de fin de journée avec le groupe, et passer le relais en inscrivant le ressenti de la journée pour les péricentres.

17h15 : Rassemblement

Les animateurs(trices) de péricentre arrivent pour la dernière phase de la journée. Ils(elles) se réfèrent aux informations dans les pochettes d'accueils. C'est le temps de la répartition de l'accueil Pailleterie et du départ pour le circuit car pour l'accueil au Clos Vinot. Les enfants sont accompagnés dans le calme par les animateurs(trices) sur leurs lieux d'accueil ou de départ.

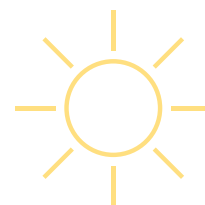
Les animateurs(trices) procèdent à l'appel des enfants et pointent les listings. Il faut également veiller à ce que les enfants qui, exceptionnellement changent de lieu d'accueil (information donnée par le responsable de l'enfant ou par la direction), soient au bon endroit au moment du départ.

17h30 : Départ pour l'accueil du Clos Vinot

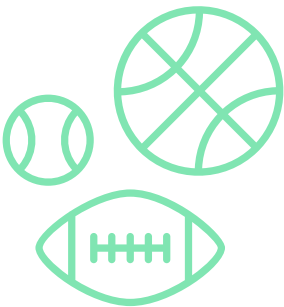
Le bus part de la Pailleterie à 17h30 et emmène les enfants jusqu'au Clos Vinot. Le trajet est direct, sans arrêt intermédiaire.

Une fois au Clos Vinot, les enfants rejoignent l'école élémentaire, où se déroule l'accueil dans le local périscolaire maternel jusqu'à 18h45. De même qu'à la Pailleterie, les animateurs(trices) de péricentre prennent connaissance des informations dans la pochette afin de faire le relais aux parents. Pendant que les enfants partent, les animateurs(trices) assurent des temps d'ateliers et des jeux calmes jusqu'à la fermeture des locaux.

6) Les activités




a) les activités sportives

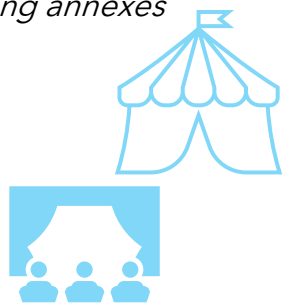
Les objectifs opérationnels	Les activités prévues
<ul style="list-style-type: none"> - Développer des réflexes, de la patience, l'esprit collectif, l'esprit d'équipe, le fair-play, - Mettre en place des stratégies, - Découvrir et respecter des règles de jeux, faire l'arbitre, - Connaître ses limites, les dépasser sans complexes, - Développer la motricité, la coordination, - Apprendre à s'auto-arbitrer, - Garder le contrôle de soi, se canaliser, - Apprendre à jouer en équipe, - Comprendre que des disciplines comme les sports de combat sont faites pour se défendre et non agresser, - Rencontrer des licenciés de clubs, - Gérer son effort et apprendre à se dépasser, 	<p style="text-align: center;"><i>Voir planning annexes</i></p> <div style="text-align: center;">  </div>

<ul style="list-style-type: none"> - Apprendre à utiliser du matériel propre à un sport, - Connaître les règles de sécurité liées à différentes pratiques sportives (escrime, équitation...), - Découverte de nouvelles pratiques sportives. 	
---	--

b) les activités manuelles


<u>Les objectifs opérationnels</u>	<u>Les activités prévues</u>
<ul style="list-style-type: none"> - Développer la créativité, - Développer la motricité fine, - Partager son savoir (proposer des techniques de réalisation différentes ou méthodes), - Apprendre à travailler de la matière (bois, tissu, pâte fimo etc...), - Apprendre à utiliser différents outils en toute sécurité, - Faire appel à son imagination, - Développer l'autonomie, - Apprendre de nouvelles techniques à partir d'objets de récupération, - Apprendre pour pouvoir refaire chez soi, - Fabriquer des objets servants pour le quotidien. 	<p><i>Voir planning annexes</i></p> 

c) les sorties culturelles/artistiques/ludiques

<u>Les objectifs opérationnels</u>	<u>Les activités prévues</u>
<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les jeunes au monde des châteaux, - Développer une curiosité intellectuelle, se découvrir des centres d'intérêt, - Sensibilisation à d'autres cultures, - Permettre aux enfants d'accéder à des sorties qu'ils ne réaliseraient pas en famille, - Sortir les enfants de leur milieu habituel et leurs pratiques (TV, jeux vidéo...), 	<p><i>Voir planning annexes</i></p> 

<ul style="list-style-type: none"> - Valoriser les richesses historiques et culturelles, - Savoir se comporter dans des lieux publics, - Maîtriser ses émotions à travers la réalisation d'un spectacle, - Développer l'imaginaire et la créativité à travers des outils multimédias, - Sortir du quotidien, - Accéder aux sorties culturelles proposées par la ville d'Amilly. 	
---	--

d) Les activités culinaires

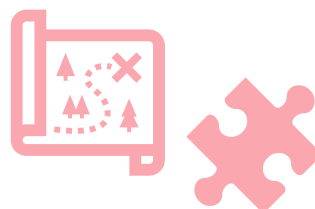
<u>Les objectifs opérationnels</u>	<u>Les activités prévues</u>
<ul style="list-style-type: none"> - Savoir organiser, étudier les différentes étapes de réalisation d'une recette, - Respecter les règles d'hygiène, - Savoir préparer son matériel, s'organiser et ranger son plan de travail, - Travailler en équipe et se répartir les tâches, - Découvrir que la cuisine peut être source de plaisir et de convivialité, - Apprendre à se servir d'ustensiles, - Découvrir des cultures culinaires, - Être capable de reproduire chez soi, - Sensibiliser au gaspillage. 	<p><i>Voir planning annexes</i></p> 

e) Grands Jeux et décloisonnement

• **Objectifs opérationnels**

Les grands jeux sont des moments forts d'un séjour. Ils nécessitent plus de préparation que les jeux classiques. Une bonne coordination est nécessaire entre les animateurs(trices). Il faut savoir gérer son temps et s'organiser. Les lieux doivent être repérés et sécurisés. L'intensité du jeu est adaptée aux tranches d'âge des enfants.

- Favoriser la découverte,
- Faire appel à son imagination,



- Développer la solidarité et l'esprit d'équipe,
- Confronter les enfants à des règles de manière ludique,
- Partager des moments de détente dans un cadre sécurisé,
- Être acteur(trice) du jeu à part entière,
- Permettre de se repérer dans l'espace.

f) Veillées

- **Activités prévues**



À définir lors des réunions de préparations

7) Les différentes missions de chacun

• **LA DIRECTION :**

Elle fait partie de l'équipe d'animation, en tant que référent(e).

Elle doit guider, aider, être à l'écoute, prendre le relais en cas de nécessité, stimuler et encourager les animateurs(trices), accompagner les animateurs(trices) stagiaires. Elle est chargée d'évaluer les animateurs(trices) stagiaires tout au long du séjour et d'en assurer la formation.

Son rôle pédagogique :

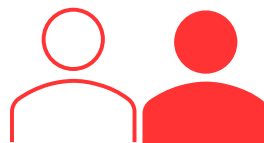
- Mettre en application le projet éducatif de l'organisateur,
- Respecter et faire respecter le projet pédagogique élaboré avec l'équipe d'animation,
- Faire des bilans hebdomadaires et un bilan final,
- Former et évaluer l'équipe,
- Veiller au respect des règles de sécurité et à leurs applications selon la réglementation en vigueur de la cohésion sociale,
- Régler les problèmes matériels,
- Aider les animateurs(trices) à la mise en place des activités et y participer autant que faire se peut,
- Rencontrer les parents.



Son rôle administratif :

- Réceptionner et stocker les papiers des animateurs(trices) tout au long du séjour,
- Préparer et veiller au respect du budget,
- Gérer le matériel pédagogique,
- Être en contact régulier avec le service enfance, la restauration scolaire,
- Tenir à jour les fiches de présence des enfants, des animateurs(trices),
- S'informer sur les fiches contacts des enfants,
- Assurer le retour des justificatifs administratifs auprès du service enfance pour la bonne tenue du suivi.

- **L'ANIMATEUR(TRICE) :**

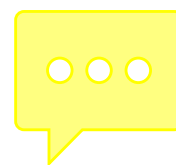


Auprès des enfants, il(elle) :

- Est garant(e) de la sécurité physique, affective et morale des enfants,
- Est à l'écoute des enfants et répond à leurs demandes,
- Respecte le rythme de chaque enfant,
- Est dynamique, adapte et improvise quand une activité ne fonctionne pas,
- Sait proposer des activités correspondantes à l'âge des enfants,
- Gère complètement son activité de la préparation jusqu'au rangement,
- Respecte les enfants en tant qu'individu(e) à part entière,
- Sait valoriser chaque enfant,
- Connait les différentes règles de sécurité essentielles quant aux activités ou sait se renseigner quand il(elle) en a besoin,
- A une hygiène corporelle, une tenue vestimentaire, un comportement et un langage exemplaire,
- Fait un retour avec son(sa) binôme et les enfants après chaque journée.

Avec ses collègues, il(elle) :

- Respecte ses collègues,
- Sait travailler en équipe et écouter l'autre,
- Participe activement aux réunions de préparation, aux temps de travail et de recherche avec son(sa) binôme et répartit le travail équitablement,
- Sait se remettre en question et se positionner sur son rôle d'animateur(trice),
- Réfère à l'équipe de direction dès que cela lui paraît nécessaire,
- Échange avec ses collègues sur les informations destinées ou données par ou pour les parents,
- Prépare le matériel, range la régie,
- Est en totale coordination avec son(sa) binôme,
- Aide ses collègues dans les difficultés rencontrées et n'hésite pas à en demander quand il(elle) en ressent le besoin.



Avec les parents, il(elle) :

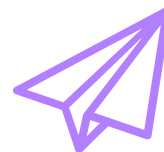
- Échange avec les parents sur la journée de leur(s) enfant(s),
- Sait répondre à des demandes d'organisation ou sait orienter vers les personnes concernées,
- Est présent(e) activement pendant les temps où il(elle) est sur les accueils,
- Est souriant(e), va au-devant des parents,
- Prend note des demandes ou informations concernant chaque enfant.

- **L'ANIMATEUR VOLANT :**

Il a les mêmes fonctions et missions que les autres animateurs(trices), avec en plus des particularités qui reviennent à son poste :

- Être disponible,
- A l'écoute,

- Conseiller,
- Aider les animateurs(trices) dans les besoins,
- Suppléer dans l'encadrement de sorties ou d'activités sur tous les groupes,
- Guider,
- Apporter son expérience,
- Participer aux activités,
- Créer des liens avec tous les enfants,
- Remplacer en cas d'absence,
- Effectuer les transmissions direction/animateurs(trices).

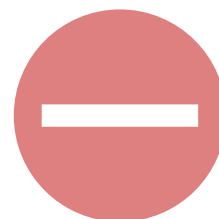


8) Règles de vie / Interdits :

• POUR L'ANIMATEUR(TRICE) :

Les interdits :

- Usage de stupéfiants, alcools,
- Propos racistes ou discriminatoires,
- Violence verbale ou physique,
- Tenue vestimentaire non adaptée,
- Utilisation du téléphone portable de manière personnelle et intempestive,
- Hygiène corporelle négligée,
- Fumer sur les lieux de vie,
- Rouler à une vitesse excessive sur le lieu d'accueil,
- Non-respect respecter les horaires.



Les sanctions :

- Avertissement oral de la direction ;
- Entretien avec l'animateur(trice) et la chef de service et/ou avec l'él(u)e ;
- Stage caduc si stagiaire et/ou exclusion du séjour si un acte ou un comportement le nécessitait, en plus d'un signalement à la DRJSCS et aux autorités compétentes, selon la gravité de la situation.

• POUR L'ENFANT :

• **Les interdits :**

L'enfant va décider de ses propres règles avec son groupe ainsi qu'avec ses animateurs(trices). Il(elle) aura ainsi connaissance des interdits et en connaîtra d'avance les conséquences. Les sanctions seront décidées aussi en cohérence avec l'équipe d'animation, afin que chacun(e) ne soit pas en contradiction avec ses collègues face à un enfant. Une courbe de sanction en cohérence avec le non-respect de ces règles sera mise en place et connue de tous(tes) (enfants/équipes d'animation).

Les sanctions :

Il y aura plusieurs avertissements de la part des animateurs(trices), si rien ne change malgré cela, les animateurs(trices) feront appel à l'équipe de direction qui interviendra. Toute l'équipe veillera à en informer les parents, en laissant à l'enfant la liberté de s'exprimer et de s'expliquer avec ses propres mots afin qu'il(elle) comprenne, assume et prenne conscience des conséquences de ses actes.

• POUR LES PARENTS :

Ce sont eux(elles) qui font le lien entre l'équipe d'animation et les enfants, aussi ont-ils(elles) un rôle important à jouer tout au long du séjour.

Les parents s'engagent à :

- Respecter les horaires d'arrivée et de départ sur l'accueil,
- Prévenir en cas d'absence, maladie, inconfort de l'enfant,
- Signer une décharge si un départ a lieu avant l'heure (raison exceptionnelle),
- Tenir informer l'équipe de l'identité de toute personne venant chercher l'enfant autre que celles autorisées,
- Signer l'autorisation pour prendre son enfant en photo.

9) Bilan / Évaluation :

Chaque semaine, une réunion est programmée le samedi de 10h à 11h45 pour toute l'équipe :

- Points sur la semaine à venir,
- Points sur la semaine passée (ressenti de chacun, bilan activités, commentaires divers...),
- Remarques sur le fonctionnement,
- Informations diverses,
- Préparation de certaines activités (grand jeu, décroisement...),
- Bilans par binômes.



Des bilans individuels pourront être effectués.

Chaque groupe disposera d'un casier à son nom pour faciliter la transmission d'informations (plannings, recommandations etc...)

10) Annexes :

